



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux administratifs

Question écrite n° 73745

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la charge de travail à laquelle les élus locaux qui, ayant la plupart du temps une activité professionnelle en parallèle, doivent faire face. Il en veut pour preuve les difficultés, quand ils sont traduits devant le tribunal administratif par un de leurs administrés, de produire, dans le cadre d'un référé, un mémoire dans un délai de quatre jours. Il lui demande si des dérogations pourraient être étudiées dans ces cas extrêmes.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73745

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1218